

VALOR CAPITAL S.A., EN LIQUIDATION JUDICIAIRE
LUXEMBOURG

Invitation à produire une créance. Délais à respecter

(nl) „Oproep tot indiening van schuldvorderingen. In acht te nemen termijnen”
(de) „Aufforderung zur Anmeldung einer Forderung. Etwaige Fristen beachten!”
(en) ‘Invitation to lodge a claim. Time limits to be observed’

(es) «Convocatoria para la presentación de créditos. Plazos aplicables»

(cs) "Výzva k přihlášení pohledávky. Závazné lhůty"

(da) »Opfordring til anmeldelse af fordringer. Vær opmærksom på fristerne«

(et) "Nõude esitamise kutse. Järgitavad tähtajad"

(el) «Προσκληση για αναγγελία απαιτησεως. Προσοχη στις προθεσμίες»

(it) «Invito all'insinuazione di un credito. Termine da osservare»

(lv) "Uzaicinājums iesniegt prasījumu. Termiņi, kas jāievēro"

(lt) "Kvietimas pateikti reikalavimą. Privalomieji terminai"

(hu) "Felhívás követelés bejelentésére. Betartandó határidők"

(mt) "Stedina għal prezentazzjoni ta' talba. Limiti taż-żmien li għandhom jiġu osservati"

(pl) "Wezwanie do zgłoszenia wierzytelności. Przestrzegac terminów".

(pt) «Aviso de reclamação de créditos. Prazos legais a observar»

(sk) "Výzva na prihlásenie pohľadávky. Je potrebné dodržat stanovené termíny"

(sl) "Poziv k prijavi terjatve. Roki, ki jih je treba upoštevati!"

(fi) "Kehotus saatavan ilmoittamiseen. Noudatettavat määräajat"

(sv) "Anmodan att anmäla fordran. Tidsfrister att iaktta"

1. Informations concernant le débiteur

Le débiteur est **VALOR CAPITAL S.A.**, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2163 Luxembourg-Ville, 28, avenue Monterey, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167170.

1bis. Objet, base juridique et recours contre la dissolution et mise en liquidation judiciaire de VALOR CAPITAL

VALOR CAPITAL est soumis à une procédure de liquidation conformément à l'article 129 de la Loi du 18 décembre 2015 *relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs* (« **Loi de 2015** »).

La procédure de liquidation a été ouverte à l'égard de VALOR CAPITAL par le **jugement commercial VI No 1153/2016 (N° L-10393/16) du 15 décembre 2016** (« **jugement** ») du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6ème Chambre, siégeant en matière

commerciale (« **Tribunal** »). Le jugement a encore nommé Juge-Commissaire **Madame Anick WOLFF**, Vice-Présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur **Me Laurent FISCH**, avec mission de procéder à la liquidation de VALOR CAPITAL.

Le jugement prononçant la dissolution et ordonnant la liquidation de VALOR CAPITAL **n'est pas susceptible d'opposition, ni de tierce opposition**. Il est exécutoire par provision, nonobstant tout recours, sur minute, avant l'enregistrement et sans caution.

La CSSF ou le Procureur d'Etat et l'établissement peut former **appel** par voie de déclaration au greffe du Tribunal. Le délai d'appel est de **quinze jours** à partir de la notification du jugement conformément à l'article 129 (6) de la Loi de 2015.

2. Informations concernant la procédure de production des créances

- **Délai à observer** : Les productions de créances doivent être reçues par le greffe du Tribunal au plus tard le **15 avril 2017**.
- **Sanctions prévues quant à ces délais** : Forclusion
- **L'autorité habilitée à recevoir votre production de créance et vos justificatifs est le greffe du Tribunal** :
 - Greffes de la 6^{ème} Chambre du Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg
Bâtiment CO, 1^{er} étage
Cité judiciaire
L- 2080 Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg)
- **Autres prescriptions (art. 134. de la Loi de 2015)** :
 - (1) Tout créancier, y compris les autorités publiques, a le droit et l'obligation de déposer au greffe du Tribunal la déclaration de ses créances dans le délai fixé dans le jugement ordonnant la liquidation. Le greffe en tiendra état et en donnera récépissé.
 - (2) Tout créancier qui a son domicile, sa résidence habituelle ou son siège statutaire à l'étranger peut produire sa créance dans la ou dans une des langues officielles de son pays d'origine. Dans ce cas, la production de sa créance doit néanmoins porter le titre «**Production de créance**» dans une des langues officielles du Luxembourg. De plus, le Tribunal peut exiger du créancier, aux frais de ce dernier, une traduction de la production de créance dans une des langues officielles du Luxembourg.
 - (3) Les créances de tous les créanciers ayant leur domicile, leur résidence habituelle ou leur siège statutaire à l'étranger bénéficient du même traitement et du même rang que les créances de nature équivalente susceptibles d'être produites par les créanciers ayant leur domicile, leur résidence habituelle ou leur siège statutaire au Luxembourg.

- (4) Le créancier envoie une copie des pièces justificatives, s'il en existe, et indique la nature de la créance, sa date de naissance et son montant ; il indique également s'il revendique pour cette créance un privilège, une sûreté réelle ou une réserve de propriété et quels sont les biens sur lesquels porte sa sûreté.

3. Informations concernant certaines catégories de créances

- Les créanciers dont les créances sont garanties par un privilège ou une sûreté réelle doivent produire leurs créances.

4. Autres informations aux créanciers

- Une copie du jugement du 15 décembre 2016 peut être obtenue sans frais auprès du liquidateur. Merci d'adresser votre demande à valorcapital@fischfayot.lu
- L'adresse postale de la liquidation judiciaire est :

LIQUIDATION JUDICIAIRE DE VALOR CAPITAL
Laurent Fisch
36, Avenue de la Gare
L-1610 Luxembourg-Ville

- Contacter la liquidation judiciaire :

Par email : valorcapital@fischfayot.lu
Par téléphone : +352 285677-1
Par fax : +352 285677-35